

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANOLET

Administration, Impressions et Annonces, TÉL. 10.47
35, Rue Fontenelle, 35

Adresse Télégraphique : RANOLET Havre

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone : 14.80
Secrétaire Général : TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ANNONCES

AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulevard de Strasbourg.
L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
A PARIS.....
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces judiciaires et légales

ABONNEMENTS	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme.....	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements.....	6 Fr.	11 50	22
Union Postale.....	10	20 Fr.	40

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de France de Poste

Simple Paroles d'un Américain

Il nous a été publié récemment (1) un intéressant extrait de la revue américaine *Outlook* où un citoyen américain, sous une forme précise et avec une indépendance d'esprit qui méritent d'être notés, donne son opinion motivée sur les nations actuellement engagées dans le formidable conflit.

Cette opinion personnelle n'est pas indifférente. Elle paraît résumer, au reste, si nous en jugeons par les échos qui nous parviennent d'outre-Atlantique, soit par la voie de la presse, soit par celle des correspondances particulières, l'opinion de l'immense majorité américaine.

Après avoir dit à l'Autriche et à l'Allemagne ce qu'on doit penser dans le monde de leur attitude, des immenses parts de responsabilité que ces nations supporteront devant l'histoire, l'auteur s'adresse à la Belgique, à la Grande-Bretagne et à la France.

Voici ces lignes. On en reconnaît la belle franchise et la sagesse.

Nous saurons gré au correspondant de *Outlook* d'apprécier le rôle de la France avec une si parfaite justesse, puis de le dire avec une si heureuse expression de sentiments.

Ce témoignage, particulièrement précieux dans les circonstances présentes, ne peut que resserrer les liens de sympathie qui unissent les deux grandes Républiques. — A.-H.

La Belgique !

Bravo ! noble Roi, noble Reine dévouée, peuple courageux et résolu ! Vous avez osé beaucoup, vous avez beaucoup souffert pour la défense des droits qui vous ont été garantis par toutes les grandes puissances. Notre sympathie, nos vœux sont sans réserve, et nous avons essayé de vous le prouver d'une manière précise. Nos cœurs n'approuveront jamais une paix qui ne respecterait pas votre liberté, ne rétablirait pas votre territoire dévasté, et autant que cela peut se faire, ne vous récompenserait pas pour vos héroïques sacrifices.

La Grande-Bretagne !

Notre histoire commune nous a aidés, parfois un peu rudement, à nous mieux connaître les uns les autres. Nous parlons la même langue, nous exprimons le même idéal. Nous nous considérons, selon l'expression de Tenyson, comme « une République couronnée ». Nous sommes si près de vous en pensée et en sentiment, que nous n'avons pas besoin de recourir à des explications ou des alliances. En matière de « culture », nous pensons que ce qu'il nous faut à nous comme à vous, c'est une culture avec une base morale, un esprit chrétien et un but humanitaire. Vous êtes notre sœur aînée. Laissez-nous vous parler avec la franchise qui vient d'une profonde affection.

Nous ne croyons pas que vous ayez voulu cette guerre. Nous pensons que vous avez voulu l'éviter. Mais nous ne voyons pas comment vous auriez pu le faire honorablement. Votre nom était au bas de ce « chiffon de papier » qui garantissait la neutralité de la Belgique. Vous avez demandé à la France si elle voulait tenir sa parole. Elle vous a répondu : « Oui ».

Vous avez fait la même demande à l'Allemagne : elle a refusé de répondre. Là était le point critique.

Une ligne était tirée entre la « nécessité » et la « loi ». Vous vous êtes tenus du côté droit de la loi. Quand la Belgique violée vous a demandé de tenir votre promesse, vous l'avez tenue. Nous savions que vous la teniez, et nous ne comprenons pas que jamais on ait pu douter que vous manqueriez de la faire.

Nous estimons que ce point constitue la force morale de votre attitude. Si nous n'aimons pas votre voix quand elle nous apporte un écho de l'Hymne de la Haine, ni quand elle parle durement de représailles, nous l'aimons mieux quand elle parle sobrement de devoir, d'honneur, de fidélité inébranlable à la grande cause de la liberté humaine, et que vous agissez en conséquence.

Nous ne pensons pas que ce soit à vous de faire des propositions de paix : c'est la tâche de l'agresseur. Mais le jour peut venir où le but que vous poursuivez sera atteint, la Belgique libérée, la France débarrassée de l'invasisseur, et alors ce sera à vous et à vos alliés de considérer ces propositions. Alors nous avons la confiance que vous parlerez avec cette modération qui est la marque de la véritable grandeur. Tout ce que vous demanderez, c'est la réparation des désastres causés et la garantie qu'ils ne se renouvelleront pas. Vous ne ternirez pas votre honneur par une guerre de conquête ou d'extermination.

Si vous et vos alliés vous avez l'occasion de conclure une paix durable, une paix noble, exempte de ce poison d'une haine éternelle, de cette menace constante de revanche, qui suit toujours une conquête impitoyable, si cette occasion vous est fournie, nous espérons que vous la saisirez, et ce sera votre gloire.

La France

Nous n'oublierions jamais votre amitié et votre aide au jour où nous avons conquis notre liberté. Nous sommes heureux que l'esprit lumineux et pacifique qui anime la France ait survécu à ses vicissitudes politiques. Vous êtes une nation et un peuple. Si vous ne parlez pas beaucoup de « culture », vous avez donné des lumières au monde en art, en littérature, en science et en inventions. L'extinction de ces lumières serait une calamité universelle.

Il nous est impossible de voir comment cette guerre aurait pu être déclinée ou préparée par vous. Vous n'avez formulé aucune

LA GUERRE

310 JOURNÉE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Paris, 9 juin, 15 heures.

Rien à ajouter au communiqué d'hier soir, si ce n'est une progression de cent mètres en profondeur sur trois cent cinquante mètres de front aux lisières du bois Le Prêtre, où nous avons enlevé deux, et sur certains points trois lignes de tranchées allemandes et fait cinquante prisonniers.

Paris, 23 heures.

Le combat d'artillerie a continué très violent dans le secteur au Nord d'Arras.

Nous avons enlevé la nuit dernière et ce matin les maisons de Neuville-Saint-Vaast que l'ennemi tenait encore : la totalité du village est en notre pouvoir. Nous avons, en outre, progressé à l'extérieur de l'îlot Nord.

Dans « Le Labyrinthe », nos progrès se sont poursuivis, notamment dans la partie sud-est.

Dans la région de Hebuterne, nous avons, malgré un violent bombardement, élargi nos positions autour de la ferme de Touvent.

Dans la région à l'est de Tracy-le-Haut, à la ferme de Quennevières, une contre-attaque ennemie, la nuit dernière, a complètement échoué. Nous avons conservé tout entier le terrain gagné le 6.

Sur le reste du front, rien à signaler.

June 9th. — 3 p. m.

Nothing to add to yesterday's communiqué except a progress of 100 yards south on a line of 350 yards, at the borders of Le Prêtre wood, where we took two, and at certain points, three lines of german trenches, and made 50 prisoners.

Dernière Heure

La Démission de M. Bryan

Washington, 9 juin.

La démission de M. Bryan cause une profonde sensation dans les milieux diplomatiques qui la commentent diversement. On considère que la démission du plus ferme soutien de la politique pacifique dans l'entourage de M. Wilson, signifie que les Etats-Unis sont définitivement déterminés à affirmer leur volonté de défendre les droits de citoyens américains quelles que soient les éventualités pouvant surgir.

Les pertes anglaises aux Dardanelles

Londres, 9 juin.

À la séance des Communes, répondant à une question, M. Asquith a déclaré que les pertes anglaises du corps expéditionnaire anglo-français aux Dardanelles, comprenant toutes les troupes métropolitaines et coloniales, atteignaient le 31 mai les chiffres suivants :
Tues : 3,327 officiers et 47,015 hommes.
Blessés : 6,498 officiers et 147,482 hommes.
Manquants : 1,430 officiers et 52,618 hommes.
Ce qui fait un total général de 10,933 officiers et de 239,060 hommes.

Les équipages de sous-marins allemands prisonniers

Londres, 7 juin.

M. Balfour a déclaré à la Chambre que le traitement spécial des équipages des sous-marins allemands prisonniers sera dorénavant identique à celui des autres prisonniers. M. Balfour ajoute toutefois que la question ne doit pas être isolée de la question générale de responsabilité personnelle, dont la solution est réservée jusqu'à la fin de la guerre.

Le ministre fait également connaître que le gouvernement, à la suite du mauvais vouloir du gouvernement allemand, dut abandonner les négociations concernant l'échange des prisonniers civils.

Un Sous-Marin coulé

Londres, 9 juin.

À la Chambre des Communes, M. Balfour a annoncé qu'un sous-marin allemand a été coulé il y a quelques jours.
Six officiers et vingt hommes d'équipage ont été faits prisonniers.

Le Butin des Allemands à Przemyśl

Bâle, 9 juin.

La presse allemande convient de la petite quantité de butin fait lors de la prise de Przemyśl. Selon le *Lokal-Anzeiger*, ce butin se composait de 31 canons et de 30 mitrailleurs.

CE JOURNAL NE PEUT ÊTRE CRIÉ

COMMUNIQUÉS RUSSES

(Grand Etat-Major Général)

Petrograd, 8 juin.

Dans la région de Chavli, l'ennemi ayant reçu des renforts, s'est à nouveau concentré et a attaqué avec opiniâtreté, dans la direction de Bubl.

Le 7 juin, nos troupes ont évacué ce village, et se sont concentrées devant Chavli.

Dans la région du cours inférieur de la Dubissa, le combat progressif se développe d'une façon satisfaisante.

Sur la rive gauche de la Vistule, au Nord de Tava, les Allemands, profitant d'un vent favorable ont essayé d'empoisonner nos troupes avec des gaz délétères.

En Galicie, le combat continue avec opiniâtreté sur la rive gauche de la Vistula où l'ennemi a réussi le 6 juin, à refouler nos troupes ; néanmoins, lors de nos contre-attaques nous avons fait 2,000 prisonniers environ.

Sur le front du Dniester, des combats ont eu lieu le 6 juin et le 7 juin entre les rivières de Tisminica et Luckna.

Les attaques de l'ennemi contre nos positions de la rive droite entre Ugalsberg et Jidatow ont été infructueuses.

À Jidatow, nous avons pris environ 300 prisonniers, dont 10 officiers, et capturé 2 mitrailleurs.

Sur la rive gauche du Dniester, près de Jupawno, les forces ennemies ont été augmentées et ont envahi la forêt jusqu'à la voie ferrée.

Sur la rive droite du Dniester, dans la région du village de Siwla, une colonne allemande a été prise en embuscade, mitraillée alors qu'elle était en rangs serrés, puis massacrée par une rapide attaque de la brigade 300. Allemands ont été tués quelques douzaines de prisonniers ont été pris.

Une attaque ennemie, entre Siwka et Lukwa, a été repoussée par nous.

Les Craintes d'intervention Roumaine en Autriche

Le correspondant viennois du *Nieuws Rotterdamse Courant* télégraphie :

Si la Roumanie se joint à la Quadruple Entente, la situation des empires du centre deviendra critique. On croit que les forces principales d'Autriche-Hongrie seront envoyées sur la frontière d'Alsace, tandis que l'armée allemande restera en Galicie.

L'ATTITUDE DE LA BULGARIE

Les craintes augmentent en Turquie

Le *Daily Chronicle* reçoit de la frontière Nord de la Turquie d'Europe :

La crainte d'une attaque bulgare se répand de plus en plus en Turquie. Une division a été transférée du Caucase à Andrinople ; d'autres troupes se rendent d'Asie en Thrace ottomane, qui a été transformée en un vaste camp retranché ; mais la plupart de ces troupes ne comprennent que des réservistes.

Les Bulgares quittent la Turquie, sur le conseil de leurs consultants.

L'insuffisance du stock de munitions pour les armes de petit calibre cause à Constantinople de graves inquiétudes.

La flotte manquée de charbon et se trouve presque entièrement paralysée. Les canons des plus vieux navires sont transportés sur les forts.

Une Manifestation Nationale

La fête organisée par la jeunesse universitaire de Sofia à l'occasion du 39^e anniversaire du poète révolutionnaire bulgare Christo Dofet, qui combattit les Turcs en 1876, a revêtu l'importance d'une manifestation nationale.

L' procession, composée de 600 élèves de l'Université de Sofia, de 4,200 élèves des écoles militaires et de plusieurs officiers de réserve, a parcouru les principales rues de Sofia, suivie d'une foule immense ; elle s'est ensuite dirigée aux tombes de Christo Dofet et de l' tsar de Russie Libérateur où des discours patriotiques ont été prononcés.

LA SANTÉ DU ROI DE GRÈCE

À partir de minuit, 9 juin, l'état du roi s'est fort amélioré. On espère que dans deux ou trois jours on pourra annoncer que le Souverain est hors de danger.

Un Explosif nouveau

On mande de Montréal au *Daily Telegraph* que le Canada va devenir un fournisseur important où les alliés pourront aller chercher de puissants explosifs, si utiles dans la guerre actuelle.

Une usine, dont la situation est gardée secrète, fabrique en ce moment, en grande quantité, un des explosifs les plus puissants que connaisse la science moderne.

Le ministre de la milice a inspecté cette usine et s'est déclaré très satisfait.

LES ORDRES du Général commandant en chef et la Victoire de la Marne

Sous ce titre, le *Bulletin des Armées* a publié hier un important document. C'est l'ensemble des ordres qui furent donnés par le général Joffre, et dont l'exécution nous valut la fameuse victoire de la Marne.

Cette victoire tient une trop grande place dans l'histoire de la guerre et, par conséquent, dans l'histoire de l'humanité, pour qu'on ne se livre pas avec un passionné intérêt à l'étude des phases de sa générale préparation.

La légitime curiosité du public français s'applique, parmi tous les événements de la guerre, avec une attention particulière à la victoire de la Marne. L'heure n'est pas encore venue d'en raconter les détails. Mais on peut dès maintenant préciser les conditions dans lesquelles elle s'est livrée et les ordres qui l'ont préparée.

Le premier de ces ordres date du 23 août. Il est ainsi conçu :

« La manœuvre offensive projetée n'ayant pu être exécutée, les opérations ultérieures seront réglées de manière à reconstruire, à notre gauche et à la jonction des 4^e et 5^e armées, de la gauche et de forces nouvelles prélevées sur la région de l'est, une masse capable de reprendre l'offensive pendant que les autres armées continueront, le temps nécessaire, les efforts de l'ennemi. »

Le mouvement de repli est réglé de manière à réaliser le dispositif suivant, préparatoire à l'offensive :

Dans la région d'Amiens, un nouveau groupement de forces constitué par les éléments transportés en chemin de fer (7^e corps, 4 divisions de réserve, et peut-être un autre corps d'armée actif, groupé du 27 août au 2 septembre. Ce groupement sera prêt à passer à l'offensive en direction générale Saint-Pol-Arras ou Arras-Bapaume.

La même instruction générale du 23 août fixe les zones de marche des armées et prescrit :

« Le mouvement sera couvert par des arrière-gardes laissées sur les coupures favorables du terrain de façon à empêcher l'ennemi d'arrêter par des contre-attaques, courtes et violentes, tout élément principal sera l'artillerie, la marche de l'ennemi, ou tout au moins la retarder. »

Le but de la manœuvre est ainsi, dès le 23 août, clairement fixé ; elle prépare non point une action défensive, mais l'offensive qui sera reprise dès que les circonstances paraîtront favorables.

Le 23 août au 4 septembre, les ordres de repli s'exécutent. Mais la rapidité de marche de l'aile droite ennemie, les délais nécessaires à l'armée britannique pour se recomposer et se transporter, provenant de l'embarras des voies ferrées par les évacuations de Paris, obligent les débarquements d'une partie des troupes envoyées de l'est à général Manneroy à s'exécuter plus au sud qu'il n'avait été prévu le 23 août. L'offensive en est retardée.

Le 4 septembre, les reconnaissances de notre cavalerie, celles des avions de l'armée britannique, de l'armée Manneroy et du gouvernement militaire de Paris, font connaître que la droite allemande (armée Klück) infléchit sa marche vers le sud-est (Meaux et Coulommiers), abandonnant la direction de Paris.

Or, à ce moment, notre ancienne armée de gauche (5^e armée) est prête à aborder de front les colonnes allemandes et elle est prolongée, vers le Nord-Ouest, par l'armée britannique et l'armée Manneroy, orientée au Nord-Est de la capitale.

Le dispositif recherché par l'instruction du 23 août pour la reprise de l'offensive est donc réalisé : nous échappons à l'enveloppement ; nous prenons la forme enveloppante. Les ailes de notre dispositif trouvent, dans leur contact avec les places de Paris et de Verdun, appui et facilité de manœuvre. Aussitôt, le général en chef décide de passer à l'attaque et donne, dans la soirée du 4 septembre, l'ordre général suivant :

« Il convient de profiter de la situation éventuelle de la première armée allemande pour concentrer sur elle les efforts des armées alliées d'extrême gauche. Toutes dispositions seront prises, dans la journée du 5 septembre, en vue de partir à l'attaque le 6. »

« Le dispositif à réaliser pour le 5 septembre au soir sera :
a) Toutes les forces disponibles de la 6^e armée, au Nord-Est de Meaux, près à franchir l'Oucre, entre Lizy-sur-Ourcq et May-en-Multien, en direction générale de Château-Thierry. Les éléments disponibles au nord de Paris et de Verdun, appui et facilité de manœuvre. Aussitôt, le général en chef décide de passer à l'attaque et donne, dans la soirée du 4 septembre, l'ordre général suivant :

« Il convient de profiter de la situation éventuelle de la première armée allemande pour concentrer sur elle les efforts des armées alliées d'extrême gauche. Toutes dispositions seront prises, dans la journée du 5 septembre, en vue de partir à l'attaque le 6. »

« Le dispositif à réaliser pour le 5 septembre au soir sera :
a) Toutes les forces disponibles de la 6^e armée, au Nord-Est de Meaux, près à franchir l'Oucre, entre Lizy-sur-Ourcq et May-en-Multien, en direction générale de Château-Thierry. Les éléments disponibles au nord de Paris et de Verdun, appui et facilité de manœuvre. Aussitôt, le général en chef décide de passer à l'attaque et donne, dans la soirée du 4 septembre, l'ordre général suivant :

« Il convient de profiter de la situation éventuelle de la première armée allemande pour concentrer sur elle les efforts des armées alliées d'extrême gauche. Toutes dispositions seront prises, dans la journée du 5 septembre, en vue de partir à l'attaque le 6. »

« Le dispositif à réaliser pour le 5 septembre au soir sera :
a) Toutes les forces disponibles de la 6^e armée, au Nord-Est de Meaux, près à franchir l'Oucre, entre Lizy-sur-Ourcq et May-en-Multien, en direction générale de Château-Thierry. Les éléments disponibles au nord de Paris et de Verdun, appui et facilité de manœuvre. Aussitôt, le général en chef décide de passer à l'attaque et donne, dans la soirée du 4 septembre, l'ordre général suivant :

« Il convient de profiter de la situation éventuelle de la première armée allemande pour concentrer sur elle les efforts des armées alliées d'extrême gauche. Toutes dispositions seront prises, dans la journée du 5 septembre, en vue de partir à l'attaque le 6. »

« Le dispositif à réaliser pour le 5 septembre au soir sera :
a) Toutes les forces disponibles de la 6^e armée, au Nord-Est de Meaux, près à franchir l'Oucre, entre Lizy-sur-Ourcq et May-en-Multien, en direction générale de Château-Thierry. Les éléments disponibles au nord de Paris et de Verdun, appui et facilité de manœuvre. Aussitôt, le général en chef décide de passer à l'attaque et donne, dans la soirée du 4 septembre, l'ordre général suivant :

« Il convient de profiter de la situation éventuelle de la première armée allemande pour concentrer sur elle les efforts des armées alliées d'extrême gauche. Toutes dispositions seront prises, dans la journée du 5 septembre, en vue de partir à l'attaque le 6. »

« Le dispositif à réaliser pour le 5 septembre au soir sera :
a) Toutes les forces disponibles de la 6^e armée, au Nord-Est de Meaux, près à franchir l'Oucre, entre Lizy-sur-Ourcq et May-en-Multien, en direction générale de Château-Thierry. Les éléments disponibles au nord de Paris et de Verdun, appui et facilité de manœuvre. Aussitôt, le général en chef décide de passer à l'attaque et donne, dans la soirée du 4 septembre, l'ordre général suivant :

« Il convient de profiter de la situation éventuelle de la première armée allemande pour concentrer sur elle les efforts des armées alliées d'extrême gauche. Toutes dispositions seront prises, dans la journée du 5 septembre, en vue de partir à l'attaque le 6. »

« Le dispositif à réaliser pour le 5 septembre au soir sera :
a) Toutes les forces disponibles de la 6^e armée, au Nord-Est de Meaux, près à franchir l'Oucre, entre Lizy-sur-Ourcq et May-en-Multien, en direction générale de Château-Thierry. Les éléments disponibles au nord de Paris et de Verdun, appui et facilité de manœuvre. Aussitôt, le général en chef décide de passer à l'attaque et donne, dans la soirée du 4 septembre, l'ordre général suivant :

« Il convient de profiter de la situation éventuelle de la première armée allemande pour concentrer sur elle les efforts des armées alliées d'extrême gauche. Toutes dispositions seront prises, dans la journée du 5 septembre, en vue de partir à l'attaque le 6. »

« Le dispositif à réaliser pour le 5 septembre au soir sera :
a) Toutes les forces disponibles de la 6^e armée, au Nord-Est de Meaux, près à franchir l'Oucre, entre Lizy-sur-Ourcq et May-en-Multien, en direction générale de Château-Thierry. Les éléments disponibles au nord de Paris et de Verdun, appui et facilité de manœuvre. Aussitôt, le général en chef décide de passer à l'attaque et donne, dans la soirée du 4 septembre, l'ordre général suivant :

« Il convient de profiter de la situation éventuelle de la première armée allemande pour concentrer sur elle les efforts des armées alliées d'extrême gauche. Toutes dispositions seront prises, dans la journée du 5 septembre, en vue de partir à l'attaque le 6. »

« Le dispositif à réaliser pour le 5 septembre au soir sera :
a) Toutes les forces disponibles de la 6^e armée, au Nord-Est de Meaux, près à franchir l'Oucre, entre Lizy-sur-Ourcq et May-en-Multien, en direction générale de Château-Thierry. Les éléments disponibles au nord de Paris et de Verdun, appui et facilité de manœuvre. Aussitôt, le général en chef décide de passer à l'attaque et donne, dans la soirée du 4 septembre, l'ordre général suivant :

« Il convient de profiter de la situation éventuelle de la première armée allemande pour concentrer sur elle les efforts des armées alliées d'extrême gauche. Toutes dispositions seront prises, dans la journée du 5 septembre, en vue de partir à l'attaque le 6. »

LA GUERRE AÉRIENNE LE ZEPPELIN BOMBARDÉ

Les Félicitations du Roi George
Le roi a adressé le télégramme suivant au sous-lieutenant aviateur Warneford :

« Je vous félicite très cordialement de l'acte splendide que vous avez accompli hier, en détruisant un zeppelin. »

« C'est avec beaucoup de plaisir que je vous confère la croix de Victoria pour cette vaillante action. »
Signé : GEORGE.

La Croix de la Légion d'honneur au sous-lieutenant Warneford

Le ministre de la guerre, sur la proposition du général commandant en chef, a décidé de conférer au sous-lieutenant Warneford, de l'armée britannique, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, en récompense du brillant exploit qu'il a accompli en détruisant un zeppelin.

Nouveaux détails

Des détails complémentaires sont parvenus au quartier général britannique concernant l'attaque audacieuse exécutée par l'aviateur Warneford, d'où résulta la destruction du zeppelin :

Comme audace et habileté, la destruction du zeppelin, accomplie par un aviateur ne pourra probablement jamais être dépassée dans les annales de l'aviation britannique. Ce fut tandis qu'il se trouvait au-dessus des lignes, entre Bruges et Gand, tôt dans la matinée, que l'aviateur fit la rencontre du zeppelin. S'élevant au-dessus de lui, il gagna une certaine hauteur puis, fendant sur la machine aérienne, il lança une bombe qui atteignit juste son but et traversa l'enveloppe du dirigeable. Une bruyante explosion suivit, et le zeppelin tomba à terre, masse de fumée et de flammes.

Par suite de la colonne d'air qui s'éleva, l'aviateur fut contraint de faire le « looping the loop ». Pendant cette manœuvre, l'essence s'échappa de son réservoir d'arrière, et l'aviateur fut obligé de descendre dans les lignes ennemies.

Avec une audace extraordinaire et une rapidité incroyable, il s'arrangea pour faire le plein de son réservoir. Alors il s'éleva de nouveau dans les airs et revint sain et sauf, sans être touché, vers les lignes britanniques.

La chute de Zeppelin

Voici quelques détails sur ce qui se passa au Belduin, Sainte-Elisabeth à Mont-Saint-Amand, au moment de la chute du zeppelin.

Le bédouin était habité non seulement par des religieuses, mais aussi par un grand nombre de femmes et d'enfants réfugiés. Lorsque la masse en feu s'abattit sur les bâtiments et y apporta l'incendie et la terreur, des scènes indescriptibles se déroulèrent. Les corps des 28 Allemands de l'équipage du zeppelin furent projetés dans toutes les directions, sanglants et défigurés. L'incendie fut si rapide que deux religieuses succombèrent dans les flammes. Un homme courageux qui était accouru au secours des victimes paya de sa vie son dévouement ; portant un enfant dans ses bras, il s'échappa d'une chambre embrasée lorsqu'il tomba asphyxié. L'enfant périt avec lui. Un autre sauveur ayant saisi un enfant pour l'arracher à la mort dut se jeter de la hauteur d'un deuxième étage : il eut les jambes brisées.

Le nouveau type de Zeppelins

Le nouveau type des Zeppelins est arrondi à l'avant et à l'arrière en pointe ; il est formidablement armé et la nacelle est munie d'un lance-bombes d'invention nouvelle. Son équipage est de quatre hommes, deux Zeppelins ordinaires, mais sa vitesse serait beaucoup plus grande. Certains hommes de l'équipage peuvent renouveler la provision de bombes en cours de route. Dix dirigeables de ce nouveau type sont déjà construits et plusieurs sont en cours de construction ; ils sont tous destinés à une invasion aérienne de l'Angleterre.

Des Aviateurs Alliés sur Gand

On mande au *Telegraaf*, de Sas-de-Gand, que dans l'après-midi de lundi, des aviateurs alliés ont jeté trois bombes sur Gand. Les dommages matériels ont dû être considérables, mais on ne connaît aucun détail

40,000 à 6,000 par suite de l'enrôlement forcé des hommes d'âge militaire et de l'exil en masse.

Le Général Conrad von Hotzendorf relevé de son commandement

En raison de l'offensive brusquée et inattendue de l'Italie, l'empereur, exaspéré, a décidé d'enlever au général Conrad von Hotzendorf le commandement suprême des forces autrichiennes sur le front italien.

Bombardement de Monfalcone

Communique du chef d'état-major de la Marine; Le 7 juin, dans la matinée, une escadrille de contre-torpilleurs italiens a bombardé pour la troisième fois Monfalcone; trois batteries d'artillerie, placées à proximité du château Duino, ont ouvert un feu nourri contre nos contre-torpilleurs qui, ayant dirigé contre elles leur tir, en ont réduit une au silence et ont incendié le château. Nos contre-torpilleurs sont rentrés indemnes.

Perte d'un dirigeable

On communique cette note officielle: Le 8 juin, un de nos dirigeables a survolé Fiume et a laissé tomber plusieurs bombes sur des emplacements ayant un caractère militaire. Au retour de ce raid, le dirigeable fut obligé, à la suite d'une panne, de s'abaisser sur la mer au voisinage de l'île Lussin et il prit feu. D'après des communications de l'ennemi, il apparait que l'équipage du dirigeable aurait été saisi et fait prisonnier.

Arrestation d'un espion autrichien

L'Express, de Genève, annonce qu'un espion autrichien a été arrêté à Domodossola. Dans la chambre d'hôtel qu'il occupait, la police a trouvé une grosse bombe et les plans du tunnel du Simplon.

Un Peintre Italien Prisonnier

M. J. Sartorio, un des meilleurs peintres de l'Italie, auteur de la frise du nouveau Parlement, suivait l'armée italienne comme officier de cavalerie. Aux bords de l'Isonzo, il s'était avancé avec une patrouille, sur une hauteur, pour prendre un croquis de l'action, lorsqu'il fut entouré par des Autrichiens. Pendant la retraite, sous le feu de l'ennemi, très supérieur en nombre, le cheval de M. Sartorio s'embarqua dans un marais; c'était son cheval favori, et le peintre ne voulut pas l'abandonner; il cria aux soldats de s'éloigner et fit tous ses efforts pour sauver son noble ami. Mais quelques instants suffirent aux Allemands pour fermer le marais et couper la retraite à l'artiste. Mort ou prisonnier, M. Sartorio est resté aux mains de l'ennemi.

Sur le Front Turc

Un Exploit des Canoniers du Croiseur russe « Askold »

Le croiseur russe Askold, qui participa à la plupart des actions engagées dans les Dardanelles par la flotte alliée, possède d'excellents canoniers qui excitent à maintes reprises l'admiration de tous et auxquels l'on vient de faire fête avec raison.

Les Sous-Marins allemands dans le Bosphore

On mande de Constantinople, 5 courant, à la Gazette de Francfort: Une partie de la flottille de sous-marins allemands qui se trouve dans la Méditerranée est arrivée à quatre heures du matin dans le Bosphore et a défilé devant le palais impérial de Dolma Bagh.

Boudroum bombardé

On mande du Caire, 6 courant, au Times: Comme châtiment pour l'emploi téméraire du drapier blanc, les équipages de deux bateaux français subirent des pertes, Boudroum, sur la côte d'Asie Mineure, a été soumis à un bombardement intense.

La Répression Turque

Selon une dépêche de Constantinople, les officiers allemands en Turquie ont reçu pleins et larges pouvoirs pour lutter contre la guerre, contre toute rébellion ou résistance de l'armée, concernant la défense nationale ou le maintien de l'ordre en Turquie.

Sur le Front Russe

Les Allemands à Libau

On mande de Berlin que les journaux rapportent que des aéroplanes allemands survolent presque tous les jours Windau, à 40 kilomètres au nord de Libau.

Les Pertes Russes

L'état-major général communique: Le 22 mai, la vérification du nombre de troupes actives en Galicie a permis de préciser le chiffre de nos pertes du 23 avril au 28 mai.

Les Allemands installent en grand la fabrication des gaz asphyxiants

Près de Plock, sur la rive gauche de la Vistule, les Allemands ont fait évacuer tous les habitants, et ont apporté dans des barques de grandes quantités de boîtes de manganèse. Ils ont installé un important laboratoire pour la fabrication de gaz asphyxiants.

Procédés allemands

La comtesse Hélène de Jonghe d'Ardoye, qui est âgée de seize ans, et sa grand-mère, ont été condamnées à une forte peine de prison. Une dépêche allemande a expliqué que cette jeune fille de l'aristocratie avait grossièrement injurié un officier allemand sur la voie publique à Bruxelles.

Une affiche placée sur les murs d'Anvers

Une affiche placée sur les murs d'Anvers prévient les Belges qu'ils peuvent obtenir dans les quarante-huit heures leur naturalisation allemande.

Le Courrier de la Presse (bureau de coupures de journaux), 21, boulevard Montparnasse, Paris, lit 8,000 journaux par jour.

SUR MER

Dans la Baltique

Le Messager des Armées sur le front du Nord-Ouest annonce qu'un sous-marin russe a attaqué l'escadre ennemie composée de dix cuirassés entre Windau et Gostin.

Ces temps derniers, la flotte allemande a manifesté une activité plus grande, à proximité du golfe de Riga, ses vaisseaux en reconnaissance étant appuyés par des unités plus considérables; cependant l'escadre allemande s'étant convaincue de la présence de nos sous-marins ainsi que des batteries de torpilles, s'est éloignée dans la direction du Sud-Ouest.

Le 4 juin, un croiseur allemand de second rang a heurté une de nos mines, mais il n'a pas coulé et a été remorqué et conduit à Libau.

Le vapeur Hindenburg a été coulé par un de nos sous-marins, près de Papensee.

L'escadre allemande est rentrée au port.

La Gazette de Cologne déclare, en un télégramme de Berlin, que l'escadre allemande est de retour de son expédition dans la Baltique.

Il semble qu'il faille en conclure que l'armistice allemand aurait renoncé à une action contre les côtes de Courlande.

Vapeur suédois et volier norvégien coulés par un sous-marin

Deux sous-marins allemands ont coulé en ce bassin de la mer du Nord, deux nouveaux navires suédois: un sénétois, le Trudvang; un norvégien, le Superb. Le vapeur Trudvang de 1,400 tonnes allait à Dublin avec du minerai de fer quand il fut hélé par un sous-marin lundi à midi à 80 milles des côtes d'Irlande.

Quant au volier le Superb de 1,393 tonnes qui allait de Buenos-Ayres à Queens-town avec une cargaison de céréales il fut arrêté en pleine mer par un sous-marin et coulé à l'aide de bombes. L'équipage fut sauvé.

Un premier chat de 20,000 quintaux de blé a été fait par la Ville de Havre.

Par une lettre du 5 courant, l'Administration a été informée que M. le Ministre du Commerce n'avait pas cru pouvoir accueillir cette demande.

Le département de la guerre ne peut, dans les circonstances actuelles, admettre cette demande.

Dans sa séance du 18 décembre dernier, le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Par une lettre du 5 courant, l'Administration a été informée que M. le Ministre du Commerce n'avait pas cru pouvoir accueillir cette demande.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Juin 1915

Présidence de M. MORGAND, maire

Le Conseil municipal s'est réuni hier après-midi, à six heures, sous la présidence de M. Morgand, maire, assisté de MM. Jennequin, Badoureaux, et Valentin, adjoints.

Eléant en outre présents: MM. Basset, Grippois, Déliot, Bourrier, Grenier, Lemarchand, Dero, Maillart, Lang, Salacron, Allan, Begouen-Demeaux, Meyer, Encontre, Masquelier, Anger, de Grandmaison, Durand-Viel.

L'Administration fait au Conseil un certain nombre de communications dont les principales sont les suivantes:

M. l'inspecteur primaire a fait parvenir à l'Administration et au Conseil ses remerciements pour la subvention de 800 fr. qui a été votée en faveur de l'œuvre des Jeux et Sports à l'école.

L'Administration informe l'Assemblée que les plans de l'hôtel des Postes, présentés par M. Chiffot, ont reçu l'entière approbation de l'Administration, tant en ce qui concerne les dispositions intérieures qu'en ce qui concerne les façades. M. Chiffot, a commenté l'établissement de devis correspondant au dit projet.

M. de Grandmaison, sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande, a communiqué une lettre qui lui a été adressée par le Ministre du Commerce et des Postes et Télégraphes, au sujet d'une pétition demandant le rétablissement des communications téléphoniques entre Le Havre, Fécamp et Paris.

Le département de la guerre ne peut, dans les circonstances actuelles, admettre cette demande.

Dans sa séance du 18 décembre dernier, le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Par une lettre du 5 courant, l'Administration a été informée que M. le Ministre du Commerce n'avait pas cru pouvoir accueillir cette demande.

Le département de la guerre ne peut, dans les circonstances actuelles, admettre cette demande.

Dans sa séance du 18 décembre dernier, le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Par une lettre du 5 courant, l'Administration a été informée que M. le Ministre du Commerce n'avait pas cru pouvoir accueillir cette demande.

Le département de la guerre ne peut, dans les circonstances actuelles, admettre cette demande.

Dans sa séance du 18 décembre dernier, le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Par une lettre du 5 courant, l'Administration a été informée que M. le Ministre du Commerce n'avait pas cru pouvoir accueillir cette demande.

Le département de la guerre ne peut, dans les circonstances actuelles, admettre cette demande.

Dans sa séance du 18 décembre dernier, le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Par une lettre du 5 courant, l'Administration a été informée que M. le Ministre du Commerce n'avait pas cru pouvoir accueillir cette demande.

Le département de la guerre ne peut, dans les circonstances actuelles, admettre cette demande.

Dans sa séance du 18 décembre dernier, le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Par une lettre du 5 courant, l'Administration a été informée que M. le Ministre du Commerce n'avait pas cru pouvoir accueillir cette demande.

Le département de la guerre ne peut, dans les circonstances actuelles, admettre cette demande.

Dans sa séance du 18 décembre dernier, le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Par une lettre du 5 courant, l'Administration a été informée que M. le Ministre du Commerce n'avait pas cru pouvoir accueillir cette demande.

Le département de la guerre ne peut, dans les circonstances actuelles, admettre cette demande.

Dans sa séance du 18 décembre dernier, le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Par une lettre du 5 courant, l'Administration a été informée que M. le Ministre du Commerce n'avait pas cru pouvoir accueillir cette demande.

Le département de la guerre ne peut, dans les circonstances actuelles, admettre cette demande.

Dans sa séance du 18 décembre dernier, le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Par une lettre du 5 courant, l'Administration a été informée que M. le Ministre du Commerce n'avait pas cru pouvoir accueillir cette demande.

Le département de la guerre ne peut, dans les circonstances actuelles, admettre cette demande.

Dans sa séance du 18 décembre dernier, le Conseil a émis un avis favorable à une demande formée par la Compagnie des Docks Entrepôts, en vue d'obtenir que le régime de l'entrepôt fictif soit appliqué aux paraffinés.

Par une lettre du 5 courant, l'Administration a été informée que M. le Ministre du Commerce n'avait pas cru pouvoir accueillir cette demande.

tion rend des services d'autant plus grands qu'il n'existe pas de crèche municipale.

MM. Allan et Déliot maintiennent leurs affirmations disant que cette Crèche Sainte-Marie est une œuvre confessionnelle.

M. Basset regrette que, dans les temps actuels, quand il s'agit d'une subvention exceptionnelle à une œuvre qui rend de très réels services à un grand nombre de familles ouvrières, de pareilles controverses se soient élevées.

La discussion étant close, les conclusions du rapport sont mises aux voix, et le vote nominal est réclamé.

On vote pour les conclusions du rapport, c'est-à-dire en faveur de la subvention de 1,000 francs à la Crèche Sainte-Marie.

On vote contre: MM. Lang, Encontre, Meyer, Allan et Déliot.

Voitures automobiles de nettoie-ment. — Un crédit de 3,412 fr. 80 est voté pour remplacement de bandages de roues aux voitures automobiles de nettoie-ment.

Service des Eaux. — D'accord avec la Commission de la voirie, l'Administration demande au Conseil l'autorisation de passer, avec la maison Worms, un marché s'élevant à 2,837 fr. 50, pour fourniture de brique-tes au Service des Eaux. — Cette proposition est adoptée.

Hospices du Havre. — Un titre de 60 fr. de rente 4 0/0 amortissable, appartenant aux Hospices, étant sorti en remboursement, la Commission administrative a décidé que le capital de ce titre, soit 2,000 fr. sera affecté à l'achat d'un nouveau titre de rente 3 0/0 perpétuel.

Le Conseil émet un avis favorable.

École Pratique d'Industrie de Garçons. — Sur le rapport de M. Grippois, le Conseil vote un crédit de 2,100 fr. pour acquisition d'un tour parallèle. Un crédit de 6,500 fr. est en outre demandé par l'Administration pour l'acquisition de deux autres tours absolument nécessaires dans les circonstances actuelles.

Après un court échange d'observations, le second crédit, à prélever sur le produit des travaux d'élevés, est voté à l'unanimité.

Legs Lemaître. — Répartition des arranges de 1914. — Le rapport favorable est donné à diverses délibérations des Conseils d'Administration des Etablissements de bienfaisance, M. Badoureaux, adjoint, donne lecture d'un rapport sur la répartition des arranges, pour 1914, de Legs Lemaître, — legs destiné à récompenser les actes de courage et de dévouement. Voici les bénéficiaires des prix décernés:

M. Henri Petit-Colas, capitaine au cabotage: deux sauvetages, le 10 novembre 1913 et le 20 juin 1914. — 100 fr.

M. Jean Brelon, matelot: sauvetage d'un contre-maître des travaux du port. — 75 fr.

Louis Le Galcher, matelot: sauvetage de six personnes lors du naufrage, en rade du Havre, du steamer Duchesse-de-Guise. — 80 fr.

Pareille somme sera allouée à son camarade Troadeq, qui montait avec lui le canot du bateau pilote Richard-Washington pendant ce sauvetage.

Alfred Leclerc, pontier (mobilisé, mis deux fois à l'ordre du jour et promu sergent, porté comme disparu le 26 novembre); sauvetage d'un enfant à l'écluse Bellet le 30 avril 1914. — 40 fr., qui seront remis à sa veuve.

Eugène Mallet, contremaître peintre, blessé sur le champ de bataille, doit repartir au front. A sauvé le 5 novembre, près du Pont Notre-Dame, un enfant en danger de se noyer. — 50 fr.

Yves Kervin, sous chef pontier, sauvetage d'un matelot norvégien, le 17 mai 1914. — 45 fr.

Charles Digerd, manoeuvre, sauvetage d'un enfant dans le bassin du Commerce, le 29 septembre 1914. — 50 fr.

Emile Zurbach, sauvetage d'un enfant dans le canal de Tancarville. — 35 fr.

Louis Brusg, patron à bord de la drague Manche, sauvetage d'un jeune homme, le 18 août dernier. — 25 fr.

Alfred Leclerc, matelot à bord de La Hébe, sauvetage d'un enfant. — 25 fr.

Alfred Leclerc, manoeuvre, mobilisé, sauvetage d'un enfant dans l'avant-port, le 18 juin dernier. — 11 fr. et une médaille de bronze.

Ces trois dernières propositions, qui paraissent insuffisantes, seront soumises à ré- vision l'an prochain, dans la mesure des crédits disponibles.

Le jeune Raymond Monnet, âgé de 10 ans, a sauvé un jeune camarade en danger de périr au quai de Saône. Il a été l'objet d'un témoignage de satisfaction du ministre de la marine. Sa famille refusant toute participation au legs Lemaître, la Commission propose au Conseil de lui attribuer une médaille de bronze.

Le rapporteur rend hommage à M. Florentin Guenroul, jardinier au Palais des Régates, qui sauva une jeune fille sur la plage de Sainte-Adresse. Mais ce sauvetage n'ayant pas été accompli sur le riva-ge même du Havre, la candidature de M. Florentin Guenroul a dû être écartée, en conformité des clauses du legs Lemaître.

Les conclusions du rapport de M. Badoureaux, adjoint, sont votées à l'unanimité.

Edification du « quartier de Biche ». — Le Conseil municipal a voté, en janvier dernier, un crédit de 15,000 fr. pour ouvrir des baraques destinées à servir de dépôt de baraques destinées aux troupes d'artillerie, et édifiés sur l'emplacement du futur Hôtel des Postes.

Ces baraques, qui doivent faire retour à la ville, sont établis en des conditions excellentes et supérieures à celles qui avaient été prévues. Le Conseil, sur la proposition de M. de Grandmaison, vote un supplément de crédit de 2,185 fr. 63 qui s'ajoutera au crédit primitif de 15,000 fr.

L'Ouverture des Cinémas

Divers décomptes de travaux ayant été approuvés par l'Assemblée, M. Morgand, maire, rappelle que, dans une dernière séance, le Conseil a émis un vote disant qu'il ne s'op- perrait aucunement à la réouverture des Cinémas, sous réserve d'une approbation de M. le Gouverneur du Havre. Avant de prendre une décision, M. le Gouverneur voudrait connaître, de façon nette, si le Conseil est favorable à la réouverture ou s'il préfère le statu quo. M. le maire demande au Conseil de se prononcer.

M. de Grandmaison estime ainsi que le Conseil doit se prononcer d'une façon ferme. En ce qui concerne personnellement, s'il comprend fort bien le souci des entrepreneurs de spectacles qui voudraient faire recette, il estime qu'au point de vue général, la réouverture des cinémas comporterait une foule d'inconvénients graves. — Il cite l'exemple de Rouen, où la réouverture des

lieux de plaisir a amené une situation regrettable au point de vue du bon ordre et de la morale publique.

M. Lang demande au Conseil de voter la réouverture des Cinémas. Il se place particulièrement au point de vue des bénéfices qu'en retireraient les œuvres militaires et le Bureau de bienfaisance.

M. Jennequin, adjoint, dit que, dans sa pensée, lorsqu'il proposa la formule adoptée en la dernière séance, il s'agissait bien d'un vote demandant la réouverture des cinémas.

M. Allan réclame à son tour la réouverture de ces spectacles.

M. Meyer fait observer qu'à Paris, à Rouen et dans toutes les grandes villes l'autorité supérieure a plutôt favorisé la reprise des différents spectacles. Ici même au Havre, l'autorité anglaise a donné son patronage à des représentations offertes au Grand-Théâtre.

M. F. Basset développe les considérations d'intérêt général et de morale publique qui lui font partager l'opinion émise par M. de Grandmaison. La réouverture des cinémas entraînera d'autres autorisations qui rendront très difficile la tâche de la police, déjà insuffisante comme nombre.

M. Morgand, maire, précise que l'Administration n'a pas d'opinion, en tant que groupe, sur la question; chacun de ses membres restera libre de son sentiment personnel. Pour lui, il n'hésite pas à déclarer qu'il n'est point partisan de la réouverture demandée, estimant que les hommes, les enfants et les frères de ceux qui combattent n'ont point à se soucier de pareils divertissements.

Une vive discussion s'engage entre MM. Meyer, Begouen-Demeaux, Déliot, Morgand et M. Maillart qui propose un amendement portant que le Conseil serait favorable à la réouverture des cinémas à la condition que les représentations fussent terminées à 40 heures du soir.

On décide, après une dernière intervention de M. Jennequin, de mettre cette motion aux voix, et le vote nominal est demandé.

On vote pour (c'est-à-dire la réouverture des cinémas, avec fermeture à 10 heures du soir): MM. Jennequin, Bourrier, Dero, Lang, Allan, Déliot, Conlon, Salacron, Maillart, Encontre, Meyer.

On vote contre: MM. de Grandmaison, Begouen-Demeaux, Basset, Masquelier, Auger, Grenier-Lemarchand, Morgand, Badoureaux, Valentin, Durand-Viel.

Questions et Propositions

L'ordre du jour étant épuisé, quelques propositions sont formulées:

M. Meyer demande qu'un vote soit émis pour que les femmes des mobilisés qui sont cantonnées dans les départements limitrophes, puissent bénéficier, en certaines conditions à déterminer, de billets de demi-tarif. Elles pourraient ainsi aller voir leurs maris qui ne peuvent obtenir de permissions.

Cette motion est renvoyée à l'examen de la Commission d'intérêt général.

M. Déliot attire l'attention de l'Administration sur les conditions d'hygiène où fonctionne l'établissement d'abatage de chevaux.

L'Administration prend bonne note de cette observation.

M. Durand-Viel réclame des mesures contre les chiens errants. M. Morgand, maire, répond qu'un arrêté imposera la laisse et la muselière.

M. Meyer demande s'il n'y aurait pas quelques mesures à prendre étant donné le prix excessif de la viande de boucherie. Le Syndicat de la boucherie ne pourrait-il, par exemple, acheter des animaux militaires qui lui retourneraient certaines quantités de viandes frigorifiées?

M. Morgand dit que la question est intéressante en effet et qu'elle sera retenue par l'Administration.

Le Conseil se forme ensuite en comité secret pour l'examen de différentes affaires contentieuses.

LEUR « KULTUR »

Un industriel luxembourgeois, qui a subi pendant huit mois la domination allemande, vient d'arriver en France, après un voyage des plus mouvementés.

Témoin indigné des scandaleux procédés des hordes germaniques, il a relevé dans des mémoires quotidiens les faits mettant plus particulièrement en relief la cruauté et l'ignominie des barbaries.

Voici un de ces épisodes. Par ordre des autorités allemandes, les gens du pays étaient contraints d'enterrer les soldats qui, par centaines, étaient demeurés sur le champ de bataille sans sépulture.

Ici, on cite textuellement le document: « Les habitants travaillaient à cette funèbre besogne sous la surveillance de soldats allemands, dirigés par des officiers. Ceux

DÉPURATIF DES ENFANTS

SIROP TAINE

Tonique et Reconstituant Iode assimilable et Glycéros

Médicament rigoureusement dosé

Cette préparation est spécialement recommandée par MM. les Docteurs pour les enfants, dans le traitement de la Scrofule, du Lymphatisme, du Rachitisme, engorgement des ganglions, la Gourme et en général tous les maux de la peau chez les Enfants.

Prix : le litre, 4.50 — Le demi-litre, 2.50

Gros : PHARMACIE DU PILON D'OR

20, Place de l'Hôtel-de-Ville — LE HAVRE

Détail : TOUTES PHARMACIES

VENTES PUBLIQUES

COMMISSAIRES-PRISEURS DU HAVRE

Vente de Chevaux réformés

Le Lundi 14 Juin 1915, à dix heures du matin, devant l'Hôtel des Ventes, au Havre, 22-24, rue Victor-Hugo, comprenant : sept chevaux de trait, quatre juments, dont une bécotte.

Argent comptant

Requière de M. le général commandant la Base militaire du Havre.

AVIS DIVERS

Les petites annonces AVIS DIVERS maximum six lignes sont tarifées 2 fr. 50 chaque.

AVIS Le Dispensaire Sainte-Marie 17, rue du Docteur-Fauvel EST RÉOUVERT

Tous les matins, de 8 à 9 heures

Consultations, Passants, Blessés et Civilisations A titre gracieux et pendant toute la durée de la guerre, M. le docteur LOIR donne des consultations aux familles nécessiteuses de mobilisés.

MODÈS La Maison COLETTE 88, rue du Champ-de-Foire (Place Thiers)

L'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un nouveau et très grand choix de Chapeaux toutes dernières créations.

MARDI après-midi, à la « BRASSERIE FALETTE », la personne qui parviendra à nous faire connaître un FARPAN avec manche en argent portant les initiales de son propriétaire, est priée de le rapporter au même endroit.

ON DEMANDE 2 Mécaniciens sérieux pour la conduite de machines réfrigérantes.

Prendre l'adresse au bureau du journal. (6889)

ELECTRICIENS BONS OUVRIERS MONTERS SONT DEMANDÉS

Adresse au journal. (706)

COIFFEUR de suite

ON DEMANDE UN BON OUVRIER

Chez M. GERVAIS, 8, rue Casimir-Dezobry. (6962)

ON DEMANDE un Charretier-Livreur connaissant la ville

S'adresser chez M. R. DERIAZ, 8, rue Bougainville. (6812)

ON DEMANDE JOURNALIERS

Hommes et Jeunes Gens. Prendre l'adresse au bureau du journal. (706)

ON DEMANDE GARÇON LIVREUR pour BRASSERIE

très sérieux, libre de tout service. Bonnes références. Ecrire bureau du journal, A. B. C., 13, 10.11 (6922)

ON DEMANDE DE FORTS MANŒUVRES

S'adresser au Service des Egoûts, à la Mairie, le soir, de 5 à 7 heures. (690)

ON DEMANDE Un Petit Ouvrier CORDONNIER

ou un OUVRIER Prendre l'adresse au bureau du journal. (7062)

Feuilleton du PETIT HAVRE 121

La Reine des Montagnes

PAR Henri GERMAIN

TROISIÈME PARTIE

Elle saisit les vêtements de son protecteur à la hauteur de la ceinture et, tirant à elle de toutes ses forces, elle souleva le corps hors de l'eau, le colla pour ainsi dire horizontalement le long de l'embarcation.

Puis, le maintenant d'une seule main, elle prit de l'autre ses jambes et s'efforça de les rejeter dans la barque.

A ce moment précis, l'une des mains de Paul Duchamp se détacha, son bras retomba mollement.

Affolée, la Vierge indienne crut qu'il allait retomber dans le fleuve.

Elle se jeta sur lui et, d'un suprême effort, brutalement, sans savoir au juste comment elle le prenait, elle l'attira dans la barque avec une telle violence qu'il tomba inerte sur le fond, où il demeura sans mouvement.

La courageuse fille se redressa, halelante, livide, prête à défaillir.

Durant deux ou trois secondes, elle de-

DENTIERS BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE

52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse

Détail les DENTIERS CASSÉS ou mal faits. Réparations en 3 heures et Dentiers haut et bas livrés en 5 heures.

Dents à 1 fr. 50 - Dents de 12 à 15 fr. - Dentiers dep. 38 fr. - Dentiers haut et bas de 140 à 200 fr. - 1000 fr.

Méthodes Nouvelles, Dentiers sans plaque ni crochets

Fournisseurs de l'UNION DES MÉDECINS

Lays et en porcelaine, Dents-Pièces, Couronnes et Bridges

Extraction gratuite pour tous les MIHAIRES

ON DEMANDE au Journal Le Havre, 35, rue Fontenelle

Un Jeune Ouvrier Papetier

ou un JEUNE HOMME de 13 à 14 ans, pour faire les courses.

S'adresser au Bureau du Prole. (697)

SOLDAT RETRAITÉ cherche Occupation

Travail propre. Homme à toute main.

Réfugié de Lille. — Ecrire au bureau du journal aux initiales B. V. (6882)

JEUNE HOMME 26 ans, ancien employé du gouvernement belge,

désire place Employé de Bureau, Comis Géomètre, de préférence dans une ville étrangère au Havre. Ecrire L. B. 10 bureau du journal. (7012)

ON DEMANDE BONNE A TOUT FAIRE

20 à 30 ans, très propre et active. Se présenter munie de références sérieuses de 4 h. 1/2 à 3 heures. Prendre l'adresse au bureau du journal. (6872)

ON DEMANDE Bonne pour Maison

moulée, de 23 à 45 ans. Couchée ou non. — Prendre l'adresse au bureau du journal. (7022)

DAME FRANÇAISE demande des journées

pour Couture, dans une famille. Ecrire à M. GAGE, 20, rue d'Étretat, Havre. (6932)

JEUNE DAME désire EMPLOI

parlant bien l'Anglais quelconque. — Ecrire : L. M., au bureau du journal. (7062)

PENSION pour enfants et grandes personnes, dans domaine historique. — Instruction soignée. — Art d'agrément. Cure d'air. S'adresser au bureau du journal. (6982)

OFFICIER cherche grande Chambre

meublée confortable, électrique, quartier compris entre le Rond-Point et la rue de l'Observatoire. Ecrire B. R. A., bureau du journal. (6772)

PROFESSEUR Diplômé de l'Institut Supérieur de France, donne Leçons Sténographie et Dactylographie. Méthodes récentes. Progrès rapides. Placement gratuit. Préparation aux examens de Dactylographie des administrations diverses. Logons à domicile. Albert TREFOUET, 70, rue Franklin, Havre. 10.13 (6832)

A LOUER LIBRE DE SUITE

une grande Chambre meublée, avec cuisine. Eau et gaz. Prix 40 fr. — M. MAIRIE, HOUSSET, 20, rue Bernardin-de-Saint-Pierre. (7042)

La Langue anglaise devenue indispensable

Cours d'Anglais 2 fois par semaine, à 5 fr. par mois ou 12 fr. par trimestre.

Cours recommandés aux employés, le matin, de 7 à 8 h. Cours soir, de 8 à 9 h. (remplaçant avantageusement le travail du soir. Leçons de commerce, calcul et factures angl., traductions. Conversation rapide. Autres cours dans la journée. — On s'inscrit à toute date, le matin, de 9 h. à 11 h. ; 39, quai d'Orléans, chez M. ANTOINE-CERTAIN, professeur.

MASQUE

Contre les GAZ ASPHYXIANTS "MARQUE ELECTRA DÉPOSÉE"

Ce Masque, fait avec un tissu léger et solide, peut s'adapter à tous les visages, rasés ou portant la barbe.

Il a une pochette permettant d'introduire un Coton chimique, dont les principes actifs, non toxiques, arrêtent les effets néfastes des gaz asphyxiants.

Le Coton, de couleur rouge pâle, devient blanc lorsque les gaz asphyxiants se sont combinés avec les principes chimiques. Il sera alors indispensable de changer le Coton, lorsqu'il aura été complètement décoloré.

Dépôts PHARMACIE PRINCIPALE

28, place de l'Hôtel-de-Ville

GRANDE PHARMACIE DES HALLES-CENTRALES

56, rue Voltaire

PRIX

Masque sans lunettes, avec Coton 2 --

Masque avec lunettes et Coton 3 --

Coton chimique, la plaquette 0 50

Les verres des lunettes sont de forme bombée, Incassables, et INATTAQUABLES par les Gaz

Les différents modèles de Masques sont exposés dans une vitrine de la PHARMACIE PRINCIPALE

Etude de M^e E. METRAL

Ancien Notaire. Ancien greffier au Havre 5, rue Edouard-Larue — HAVRE

— Expertise Sérieuse d'Immeubles —

Centre de Documentation des Affaires régionales

Immobilières, mobilières et industrielles

A LOUER DE SUITE

PAVILLON mi-côté, élevé sur cave et comprenant cuisine, salle à manger, 4 chambres, water-closet. — Loyer : 520 fr.

S'adresser à l'Étude tous les jours de 10 à 11 h. 1/2 et de 3 à 5 h. (sauf le samedi). (697)

A LOUER DE SUITE

23, rue Jacques-Loué

JOLI PAVILLON entièrement remis à neuf, composé de : cuisine et arrière-cuisine, salle à manger, fumoir, petit et grand salon, cinq chambres à coucher, salle de bains, cabinet de toilette, 2 w.-c., chambres de bonnets, Jardin, buanderie et cellier. Eau, gaz, électricité, chauffage central. — S'y adresser. JD—30jn (68912)

APPARTEMENTS MEUBLÉS confortables

(2 ou 3 pièces, avec gaz). A LOUER de suite. S'adresser, pour visiter, 30, rue du Havre, à Sainte-Adresse, et pour traiter à M. LECHANTEUR, 1, rue Dubocage-de-Bloville, au Havre. JD (408)

A LOUER à Harfleur, au bord de la Lézarde

de trois pièces avec 200 mètres de terrain entourés. (Ganotage). — S'adresser chez M. MOTET, 17, rue Marie-Thérèse. (457)

CABINET

A. VILLEBROD Régisseur de Biens

2, place des Halles-Centrales LE HAVRE (1^{er} étage) LE HAVRE

Vente, Achat et Gérances d'Immeubles, Paillons, Maisons de rapport, Fonds de Commerce, Terrains, Fermes, Usines, Vente en bloc, Assurances.

AFFAIRE MAGNIFIQUE

En vente viagère sur deux têtes

Occasion très rare

IMMEUBLE

Susceptible d'un Revenu de 4.500 francs

ON NE DEMANDE

Que 2.500 francs de rente viagère et 15.000 francs d'argent à ne verser qu'au décès de la femme, rien à verser de suite.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Étude de M. A. VILLEBROD, Régisseur de Biens, 2, Place des Halles-Centrales, 2, Le Havre.

MAISON DE CONFIANCE (705)

La Pharmacie-Droguerie

AU PILON D'OR

Vend et vendra toujours le Meilleur Marché



MACHINES A LAVER "VELO"

Inutile de faire bouillir. — Lavage supérieur à celui de la main. — Hygiénique. — Durée plus grande du linge. — Économique du temps et des produits. — Est donnée gratuitement à l'essai à domicile. — Essais publics les Jedis, de 3 à 5 h. Vente au comptant et par abonnement.

LAVEUSES et TORDEUSES "VELO" rue Thiers, 93, Le Havre

Venez goûter mes VINS DE TOURAINE 1914

Produit de vignes Familiales. Rouges, 50 et 60 c. — Blancs, 40 et 75 c. Cuvray sec et demi-sec, la bouteille : 1 fr. 25 et 2 fr. Dégustation, 25 et 30 c. — On livre au panier à domicile chez Louis COUILLARD, Hôtel de la Renaissance, 69, rue de St-Quentin. (6802)

BONNE OCCASION

CHAMBRE A COUCHER

Noyer Irisé

Comprend : Grande Armoire 2 portes, glaces biseautées, Lit de milieu avec bon sommier, Table de nuit, 3 Chaises garnies.

345 fr.

COMMODE-COIFFEUSE assortie

Noyer massif

Dessus marbre rouge et glace biseautée mobile

120 fr.

(Prix exceptionnel pour tout acheteur d'une Chambre à coucher)

L. VASSAL, 32, Rue de Normandie (6812)

80 Autos et Camions A VENDRE.

Achat comptant toutes Voitures. Noël, 10, boulevard de Courcelles, Paris. 7.8.9.10 (8834)

A VENDRE

UNE BICYCLETTE DE DAME. — Bon état.

Adresse : PÉDU, 67, rue de la Mailloiraye. (6982)

A VENDRE

COUVEUSE Artificielle marchant au gaz moitié valeur. S'adresser 25, rue Jacques-Loué. 40.11 (7032)

A VENDRE

Rognures de Bois (orme et chêne)

Pour examen et offres, s'adresser aux Chantiers Augustin-Normand. 8.10.12 (618)

En Vente au Bureau du Journal

FACTURES CONSULAIRES pour le BRÉSIL

IMPRIMERIE du PETIT HAVRE

35, rue Fontenelle, 35 — LE HAVRE

SPÉCIALITÉ D'IMPRESSIONS

Commerciales, Industrielles et Administratives

TRAVAIL SOIGNE

EXÉCUTION RAPIDE

CRÉDIT A TOUS

Montres, Bracelets-Montres, Bijoux de 10 à 500 francs payable par petites mensualités

AU COMPTOIR D'HORLOGERIE 46, rue du Champ-de-Foire, 46 (6724)

AVIS AUX MILITAIRES

LEÇONS SPÉCIALES pour BREVET DE CHAUFFEURS

Prix Modérés

Les brevets se passent les Mardis et Vendredis de chaque semaine.

Ateliers de Réparations et de Constructions. Prix modérés

Le Garage fournit Chauffeurs sérieux

GARAGE CAPLET rue DICQUEMARE 34 — (8096)

VIN

Rouge au port plein payé. Ech. gratis. L'Écu, 25 fr. MARQUET, prop., Grand-Roi (Gard). JD (814)

LETRES DE DÉCÈS en une heure

AFFICHES CATALOGUES PRIX-COURANT CARNETS CIRCULAIRES MEMORANDUMS TABLEAUX

CARTES DE VISITE REGISTRES PROGRAMMES MENUS ENVELOPPES FACTURES MANDATS, ETC.

BILLET DE NAISSANCE ·· LETRES DE MARIAGE

Biens à Louer

A LOUER DE SUITE

APPARTEMENT confortables

boulevard François-I^{er}, composé de 6 pièces et dépendances au 1^{er} étage. Eau, gaz, électricité, w.-c., buanderie, concage. Loyer 1.800 fr. net. S'adresser à M. DORVILLE, 67, rue de St-Quentin. 9.10 (635)

Biens à Vendre

Études de M^e LE ROUX, notaire au Havre, place de l'Hôtel-de-Ville, n^o 20, et de M^e ROUSSEL, avoué, même ville, 129, boulevard de Strasbourg.

Vente BRIGNON

ADJUDICATION le Jeudi 17 Juin 1915, à deux heures du soir, en l'étude de M^e Le Roux, notaire : D'UN FONDS de commerce de Débitant de Liquides et Chambres meublées, sis au Havre, rue du Grand-Croissant, n^o 19. Mise à prix : 50 francs. (682)

Joli Petit Pavillon

A vendre à l'Amiable rue Frédéric-Bellenger n^o 18 (impasse Vautier). S'adresser à MM. ROUSSELIN et NOUET, 12, rue de la Bourse, Havre. 8.10.13 (628)

Fournitures Economiques municipales

Les bons de Fournitures Economiques à 10 centimes sont exclusivement en vente à la Rectorie Municipale.

Les Fournitures situées rue Beauregard, 20, et à la Tente-Abri des Ouvriers, qui s'ouvrent, sont ouverts tous les jours, depuis huit heures du matin.

HAVRE

Imprimeur du Journal Le Havre, 35, r. Fontenelle

L'Administrateur-Délégué-Gérant, O. RANDELET.

La porte de la maison s'ouvrit brusquement, un homme accourut au bord du quai.

— Qui appelle ? cria-t-il d'une voix sonore.

— Au secours ! au secours ! répéta la Vierge.

— Ah ! vous parlez espagnol ? reprit l'homme, employant à son tour cette langue. C'est bon ; je vous comprends, fort heureusement. Qu'y a-t-il ?

— Un malheur ! A moi, à moi, vite !

— Courage, courage, on va vous aider ! Tâchez d'accoster au quai ; il y a un escalier dix mètres plus bas. Je vais chercher de l'aide.

Et l'homme disparut, tandis que la Vierge indienne reprenait ses avirons et se rapprocha de l'endroit indiqué.

Au moment où elle y touchait deux hommes et une femme descendaient les étroits degrés de pierre.

— Qu'est-ce que c'est ? demanda celui qui s'était exprimé en espagnol.

— Ah ! senor, un grand malheur ; mon ami noyé.

— Est mort ?

— Non, mais il faut le secourir au plus vite, le sauver !

— Nous allons essayer, senora.

Laissez-nous faire ; sortez d'abord de l'embarcation.

La Vierge indienne obéit en hâte. Les deux hommes sautèrent alors dans la barque ; ils se penchèrent ensemble sur le corps inanimé de Paul Duchamp.

— Enlevons-le doucement, commanda l'un d'eux.

Ce ne fut pas sans difficultés que les

deux vaillants sauveteurs purent atteindre la base de l'escalier avec leur lourd fardeau humain.

Cependant ils y parvinrent et commencèrent à gravir lentement les marches.

— Cours vite débarrasser une grande table, dit celui qui semblait commander, en s'adressant à la femme qui les avait accompagnés.

Celle-ci s'empressa vers la maison, tandis que la Vierge indienne escortait les deux hommes qui portaient son malheureux protecteur.

Cinq minutes plus tard, Paul Duchamp se trouvait étendu sur une table, dans la grande salle d'une auberge très propre.

On s'empressa d'abord de lui prodiguer tous les soins usités pour sauver les noyés.

Quelques instants après, il soulevait lentement ses paupières.

— Ou suis-je ? murmura-t-il en français.

— A l'auberge du Panier-Fleuri, chez de braves gens, répondit l'homme qui, sans aucun doute, devait être le patron de l'établissement.

— Ah !... Et... ma compagne ?